



Lundi 22 février 2010
Séminaire : Electronucléaire et gestion des déchets radioactifs
Allocution de Madame la Ministre

Messieurs les Représentants de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique
Messieurs les Directeurs Généraux de l'ONE et du CNESTEN,
Monsieur le Président de la Fédération de l'Energie,

Mesdames et Messieurs,

Il m'est particulièrement agréable de procéder à l'ouverture des travaux de ce séminaire consacré à l'information et à la sensibilisation des parties concernées par la nécessité impérieuse de mettre place une politique de gestion de déchets radioactifs, dans le cadre d'un programme électronucléaire.

Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à l'ensemble des participants et adresser mes plus vifs remerciements aux experts de l'AIEA, de la France et de la Belgique ici présents, pour avoir bien voulu répondre à notre invitation et nous faire profiter de leur expertise et des expériences de leurs pays , en la matière.

Mesdames et Messieurs,

Avant d'aborder la thématique qui nous réunit aujourd'hui, permettez moi de rappeler brièvement les axes de la Stratégie Énergétique Nationale qui s'articulent autour de :

- La sécurité d'approvisionnement qui constitue une préoccupation majeure de notre pays qui est, comme vous le savez, fortement dépendant de l'extérieur pour couvrir ses besoins énergétiques (96% environ),
- La disponibilité de l'énergie au meilleur coût, pour assurer la généralisation de son accès et la compétitivité de notre économie,
- La Protection de l'environnement, par l'utilisation des technologies énergétiques propres pour limiter les émissions des gaz à effet de serre,
- L'intégration régionale.

Pour atteindre ces objectifs, nous nous sommes fixés comme priorités :

- La diversification des formes et sources d'énergie,
- Le développement de nos ressources énergétiques nationales, notamment en énergies renouvelables où le Maroc dispose de potentialités considérables, éolienne et solaire en particulier
- L'exploitation de tout le potentiel d'efficacité énergétique dans tous les secteurs économiques et sociaux, avec pour ambition, de réaliser des économies d'énergie de 12 à 15% à l'horizon 2020,

Cette politique énergétique se traduit dans le secteur électrique en plans d'actions à court, moyen et long termes, appuyés par

des mesures organisationnelles et réglementaires pour donner la visibilité nécessaire aux opérateurs et aux investisseurs :

- A court terme (2009-2015), un programme d'équipement de près de 5600 MW sera réalisé, dont 3990 MW de production en base assurée par des centrales au charbon propre (2020 MW), au gaz naturel en cycle combiné (450 MW) et en CSP (520MW dont la première tranche de 500 MW du Projet Marocain de l'Energie Solaire). Le reste, sera fourni par des installations de semi-base ou de pointe (TAG et Diesel 1088 MW), des fermes éoliennes (1440 MW dont 100MW par le programme EnergiePro), hydroélectricité (340 MW), usine pilote aux schistes (100 MW).

- A Moyen Terme (2015-2020), le Projet Marocain de l'Energie Solaire composé de Centrales à Concentration Solaire construites sur cinq sites et totalisant une capacité de 2 000 MW fonctionnant en base, sera entièrement mis en production en 2020. A son achèvement, les énergies renouvelables, représenteront 42% de la puissance électrique totale installée répartis à égalité entre le solaire, l'éolien et l'hydraulique.

- A l'horizon 2020-2030, au fur et à mesure de la confirmation de leur faisabilité économique et technique, l'électronucléaire et les centrales aux schistes bitumineux seront introduits dans le bouquet électrique national dans le respect des conditions environnementales, de sûreté et de sécurité appropriées.

La gestion des déchets radioactifs, au vu de l'expérience internationale, constitue une des conditions clés de la réussite d'un

programme électronucléaire. C'est un préalable qui impose des engagements réglementaires et de sûreté, nécessaires à la protection du public et de l'environnement.

Aussi, mon Département a-t-il jugé opportun d'organiser, dès à présent ce séminaire, en collaboration avec l'Agence Internationale de l'Energie Atomique et en partenariat avec l'ONE et le CNESTEN, sous le thème «L'électronucléaire et la Gestion des Déchets radioactifs ».

Le cadre actuel qui régit les déchets radioactifs comporte déjà des composantes importantes, tant réglementaires, que techniques et opérationnelles.

Le contrôle réglementaire des déchets radioactifs est assuré par le Ministère de la Santé (Centre National de Radioprotection).

La collecte et la gestion centralisée des déchets radioactifs générés au niveau national est confiée au CNESTEN, qui a mis en place, au Centre d'Etudes Nucléaires de la Maâmora, une infrastructure d'entreposage, apte à gérer ces déchets.

Néanmoins, il est clair que ce cadre législatif, réglementaire, technique et opérationnel nécessite des améliorations, notamment en terme de politique nationale de gestion de

déchets radioactifs et de définition des responsabilités institutionnelles et techniques.

Le projet de loi sur la sûreté et la sécurité nucléaires et radiologiques, permet de compléter le cadrage législatif nécessaire à une meilleure définition de la politique nationale de gestion de déchets radioactifs. L'introduction de l'électronucléaire implique, en effet, une évolution de cette législation pour tenir compte du volume des déchets produits et des progrès technologiques attendus dans ce domaine.

La table ronde qui viendra clôturer les travaux de cette journée permettra très certainement un échange riche et fructueux entre les principaux acteurs professionnels et associatifs spécialisés.

Les enseignements, ainsi que les débats au sein des ateliers qui réuniront pendant trois journées les représentants des départements ministériels et des organismes concernés contribueront à mieux cerner la problématique de la gestion des déchets radioactifs et les méthodologies les mieux appropriées pour la mise place d'une politique pertinente.

Je vous souhaite plein succès dans vos travaux et vous remercie de votre attention.